

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 22 DECEMBRE 2016**

L'An Deux Mille Seize, le Jeudi Vingt-Deux du mois de Décembre à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Pierre DUPONT – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – MM Christian THENARD – Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes– Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Ebéné BRIGITTE – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mmes Marlène BORDELAIS – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT.

ETAIENT ABSENTS : M. José SEVERIEN (excusé) – Mmes Nadia CELINI – Paulette LAPIN (excusée) – Renetta CONSTANT (excusée – pouvoir donné à Mme Marie-Antoinette LOLLIA) – Mmes Yane BEZIAT (excusée) – Madlise BERTILI (excusée) – MM. Yvan MARTIAL (excusé – pouvoir donné à M. Jean-Pierre DUPONT) – Jocelyn MARTIAL (excusé) – Mmes Christiane GANE – Roberte MERI – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

Madame Marie-Antoinette LOLLIA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**BUDGET PRIMITIF 2017 DU
PALAIS DES SPORTS ET DE LA
CULTURE DU GOSIER**

CM-2016-9S-DAF-89

Vu les articles L.1611 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de budget primitif présenté par Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le projet de budget primitif 2017 du palais des sports du Gosier comme suit :

Imputations / Libellés	Crédits ouverts au budget 2015	Propositions nouvelles Budget 2017	
		DÉPENSES	RECETTES
011 – Charges à caractère général 6232 – Fêtes et cérémonies 6237 – Publications 6256 – Missions		3 358 646,00 €	
012 - Charges de personnel 64111 – Rémunération du personnel		274 992,00 €	
65 - Charges de gestion courante		203 247,00 €	
70 - Produits des domaines			2 943 890,00 €
73- Impôts et taxes			
74 - Subventions d'exploitation			
75 - Produits de gestion courante			827 745, 00 €
77- Produits exceptionnels			65 250,00 €
65 - Charges de gestion courante			
ÉQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 836 885,00 €	3 836 885,00 €

Article 2 : Monsieur le Maire, madame la Directrice Générale des Services, madame la Trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

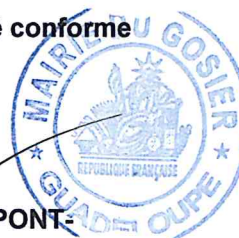
Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le 26 DEC. 2016 Et publication ou notification le 27 DEC. 2016

Fait et délibéré à Gosier, le 22 décembre 2016

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Jean- Pierre DUPONT-



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

BUDGET PRIMITIF 2017 DU PALAIS DES SPORTS ET DE LA CULTURE DU GOSIER

Date de transmission de l'acte : 26/12/2016

Date de réception de l'accusé de
réception : 26/12/2016

Numéro de l'acte : CM20169SDAF89 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20161222-CM20169SDAF89-DE

Date de décision : 22/12/2016

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Budgets et comptes
7.1.1.1. Budgets primitifs